

N°DEV/2023/71**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 septembre 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 26 septembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCARTES
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Éric APFFEL
M. Laurent CHAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARCHAND**Objet : ÉCHANGES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN ET LA SAS LA PLANCHETTE IMMOBILIÈRE.**

DEV/2023/71

Conseil communautaire du
26 Septembre 2023

Objet : ÉCHANGES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN ET LA SAS LA PLANCHETTE IMMOBILIÈRE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1311-14,

VU l'article 1702 du Code civil disposant que « *L'échange est un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre. L'échange s'opère par le seul consentement, de la même manière que la vente* »,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien et ses compétences,

CONSIDÉRANT que la SAS La Planchette Immobilière dont le siège est basé 11 Boulevard de Brosses à DIJON (21000) souhaite acquérir la parcelle ZL 44, située à Joigny, d'une contenance de 15280 m² propriété de la Communauté de Communes du Jovinien dans le cadre du développement d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective,

CONSIDÉRANT que la SAS La Planchette Immobilière a proposé à la Communauté de Communes du Jovinien d'échanger la parcelle ZL 44 avec la parcelle BC 218 de 1372 m² et la parcelle BI 742 de 2051 m², toutes deux situées sur le territoire de la commune de Joigny,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien souhaitait requalifier ces deux friches dans le cadre de sa compétence développement économique,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 10 juillet 2023,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 18 septembre 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

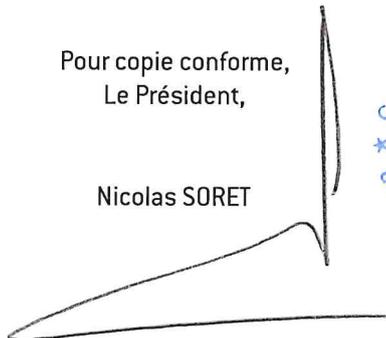
Abstention : 0

-ACCEPTE l'échange de la parcelle ZL 44, d'une surface de 15280 m², propriété de la Communauté de Communes du Jovinien, avec les parcelles cadastrées BC 218, d'une surface de 1372 m², et BI 742 d'une surface de 2051 m², propriétés de la SAS La Planchette Immobilière,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

